

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SEANCE PLENIERE DU 15 SEPTEMBRE 2010

COMPTE RENDU

Étaient présents : M^{me} Danièle Pourtaud, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M. Jean-François Belhoste, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, M. Michel Dumont représenté, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Christian Nicol représenté par M^{me} Léila Wolf, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Emmanuelle Toulet représentée par M. Jean-François Dubos.

Excusés : M^{me} Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, M. Jean-François Cabestan, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon.

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 15 septembre 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au maire de Paris chargée du patrimoine.

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 8 octobre 2010.

REPORT DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

- 6, rue des Panoyaux (20^e arr.)

PERMIS DE DEMOLIR

- 1-5, quai Anatole-France, 52-60, rue de Lille, 2, rue du Bac (7^e arr.) - Caisse des dépôts
- 12, rue Monsieur : hôtel de Bourbon-Condé (7^e arr.)
- 124, rue de Charonne (11^e arr.)
- 81-83, rue de Meaux (19^e arr.)

SUIVIS

- 8-12, rue Roquépine et 21-23, rue d'Astorg (8^e arr.)
- 30, rue Desnouettes (15^e arr.)

FAISABILITÉS - CONSULTATIONS PRÉALABLES

- 49, rue Raymond-Losserand (14^e arr.)
- 46-50, rue de la Pompe (16^e arr.)
- 24, rue Cavé (18^e arr.)
- 76, rue Julien-Lacroix (20^e arr.)

POUR INFORMATION : DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

- 38, rue Liancourt (14^e arr.)
- 39-41, rue Castagnary (15^e arr.)
- 25, rue Duhesme et 149, rue Marcadet (18^e arr.)
- 117-119-121, boulevard Macdonald, 22-24, quai de la Charente (19^e arr.)
- 15, rue Léon-Giraud (19^e arr.)
- 3, cité de l'Ermitage (20^e arr.)

6, rue des Panoyaux (20^e arr.) Démolition d'un petit immeuble 1900

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. VOGEL, Ludwig - SIEMP

PD 075 120 10 V 0009

Dossier déposé le 01/06/2010

« Démolition d'un ensemble de bâtiments de rez-de-chaussée à deux étages sur un niveau de sous-sol partiel à usage d'habitation et de commerce. »

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. Parcelle profonde lotie en plusieurs temps :

- un immeuble sur rue, constitué d'un rez-de-chaussée sur cave et de deux étages carrés, construit en 1900 par l'architecte Charles Kieken à l'emplacement d'un bâtiment plus ancien ;

- deux ailes en retour, remontant certainement au XIX^e siècle, de part et d'autre d'une cour arborée, avec une série de hangars d'un côté et une succession de constructions basses de l'autre, regroupant une dizaine de logements ;

- enfin, en fond de parcelle, un immeuble en brique de six niveaux construit en 1932 par un architecte actif dans l'arrondissement, Clément Coquenpot.

Cet ensemble appartient à une séquence particulière de la rue, à l'alignement ancien et le long de l'impasse des Panoyaux - une voie privée en indivision, sans véritable affectation. L'entrée sur la parcelle se fait au travers d'un porche étroit, l'ensemble des bâtiments étant desservi par la cour.

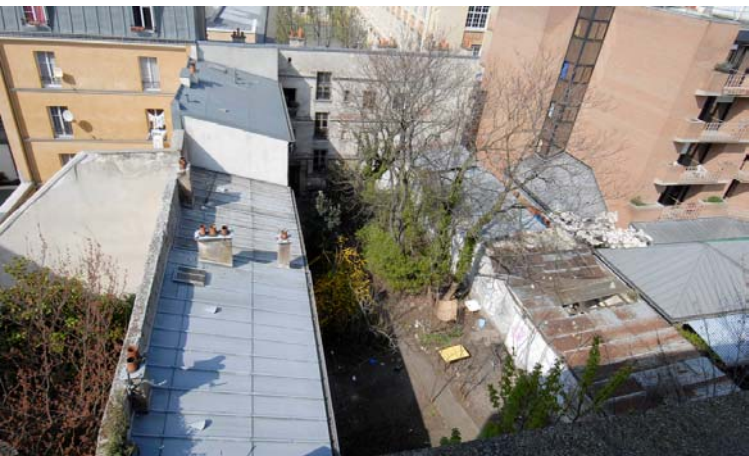
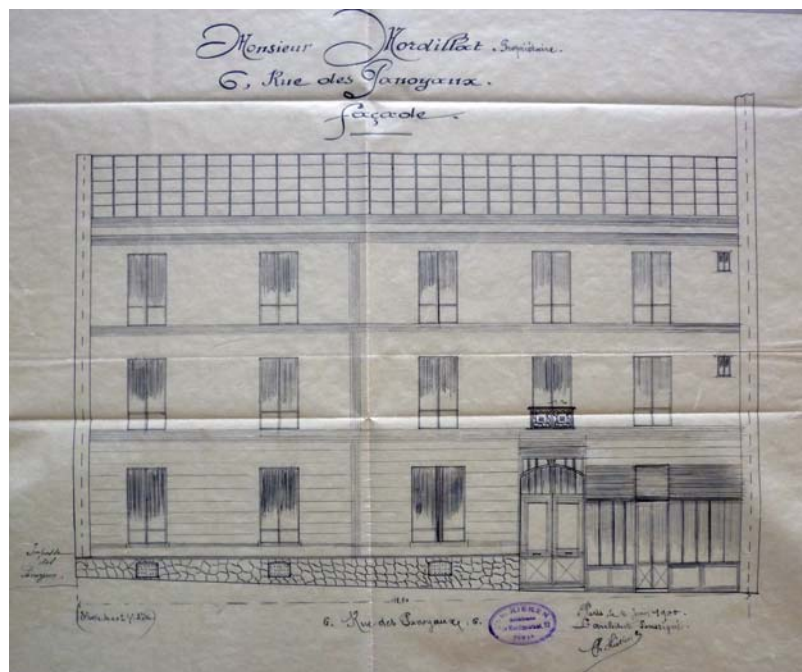
Le programme de l'opération prévoit la démolition de l'ensemble des bâtiments de la parcelle, excepté l'immeuble en brique situé en fond de parcelle, conservé et remis aux normes actuelles (installation d'ascenseur, etc.). Ce choix se justifie par l'état de dégradation avancé de certains bâtiments, les plus anciens notamment, le long des limites parcellaires et la volonté de faire un ensemble « cohérent ».

Le bâtiment sur rue constitue néanmoins l'un des rares témoignages de son époque dans cette rue qui a beaucoup changé. Aucun diagnostic structurel n'a été fourni.

L'implantation du projet reprend à peu de choses près celle de l'existant : la cour végétalisée, en tant qu'espace libre protégé au titre du PLU, serait conservée. Le gabarit du bâtiment sur rue serait surélevé d'un niveau.

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; la façade sur la rue des Panoyaux aujourd'hui ; l'élévation du permis de construire, 1900 (dessin de Charles Kieken, Archives de Paris). Sous l'apparence d'un immeuble de faubourg traditionnel se trouve une structure en brique recouverte d'un enduit plâtre.

Ci-dessous : vue générale de la parcelle depuis l'immeuble du fond.





DISCUSSION. C'est la question du patrimoine faubourien qui est à nouveau posée. Dans le cas présent, ce qui surprend, c'est que la réhabilitation n'ait pas été envisagée par le maître d'ouvrage. On s'étonne qu'une Société d'économie mixte (SEM) de la Ville demande la démolition totale d'un bâtiment sans présenter de diagnostic structurel démontrant l'impossibilité de sa conservation, ni d'étude historique permettant de l'identifier et de le dater. On s'étonne qu'un dossier de ce type n'ait pas été présenté en faisabilité avant dépôt du permis de construire. Certains membres jugent peu intéressant le projet d'immeuble neuf qui pastiche les constructions de faubourg sans apporter de renouvellement ; seul le mauvais état de la construction existante pourrait à leurs yeux justifier sa démolition. D'autres, estimant que la rue est trop transformée pour mériter une préservation, se prononcent pour un projet résolument contemporain. A l'occasion de ce débat, il est demandé qu'une réflexion plus générale soit menée sur le devenir du bâti des faubourgs, afin d'aider la Commission dans ses décisions.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 septembre 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de démolition d'un petit immeuble des années 1900 qui, bien que de date récente, participe, par sa façade de plâtre à bandeaux horizontaux, à la tradition constructive des faubourgs parisiens - tradition menacée d'effacement dans cette rue et ce quartier de Paris. S'agissant de l'immeuble sur rue, la Commission a demandé que soit privilégiée la réhabilitation. Elle a considéré qu'une étude préalable était nécessaire avant tout choix d'intervention. En l'absence de cette étude elle a demandé la conservation de l'édifice.

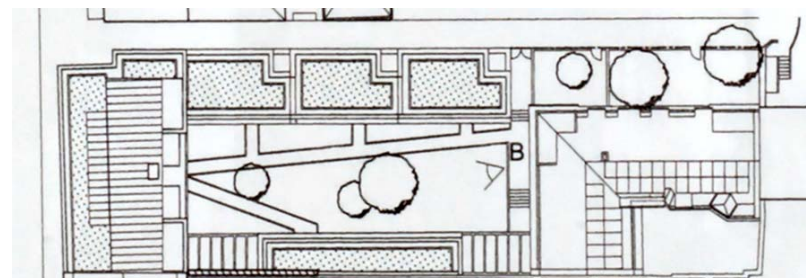
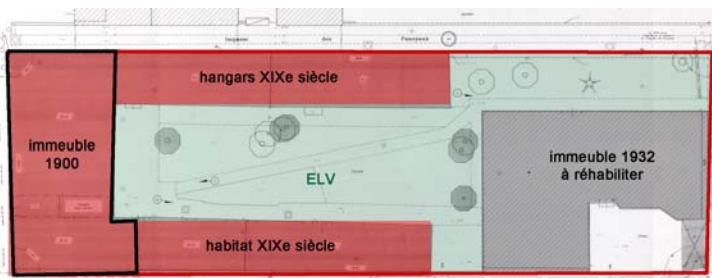
De manière plus générale, constatant la multiplication de projets immobiliers entraînant la disparition du bâti le plus ancien des faubourgs de Paris, la Commission a demandé qu'une réflexion soit engagée d'urgence sur cette problématique (BMO du 8 octobre 2010).



En haut : l'escalier et la devanture actuelle sur la rue, correspondant exactement aux documents du permis de construire de 1900.

Ci-dessus : vue perspective du projet rue des Panoyaux, à l'angle de l'impasse des Panoyaux ; l'immeuble nouveau aurait un étage supplémentaire (document CARRIE et ROZE, architectes).

Ci-dessous : à gauche, plan de datation des bâtiments actuels ; à droite, plan masse de l'état projeté : les immeubles neufs reprennent les implantations actuelles, de manière à préserver l'espace vert protégé (EVP) ; l'immeuble en fond de parcelle, construit en 1932 par Clément Coquenpot, est conservé et réhabilité.



DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. QUETIER, Louis

CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS

PC 075 107 10 P 0018

Dossier déposé le 15/07/2010

« Réaménagement du hall et des espaces d'accueil du siège de la Caisse des dépôts et consignations avec démolition partielle et reconstruction de planchers du rez-de-chaussée au premier étage, modification des façades rue de Lille, quai Anatole-France et sur la cour d'honneur, suppression de la verrière de la cour de l'Ancienne-Chaufferie, création d'un noyau de circulations verticales et changement partiel de destination de surfaces de commerce en bureaux. SHON démolie : 1.998 m² SHON créée : 1.943 m² ST : 8.153 m². »

PROTECTIONS. Le fronton sur cour a été inscrit monument historique par arrêté du 19 juillet 1926 ; secteur sauvegardé et site inscrit (arrêté du 6 août 1975).

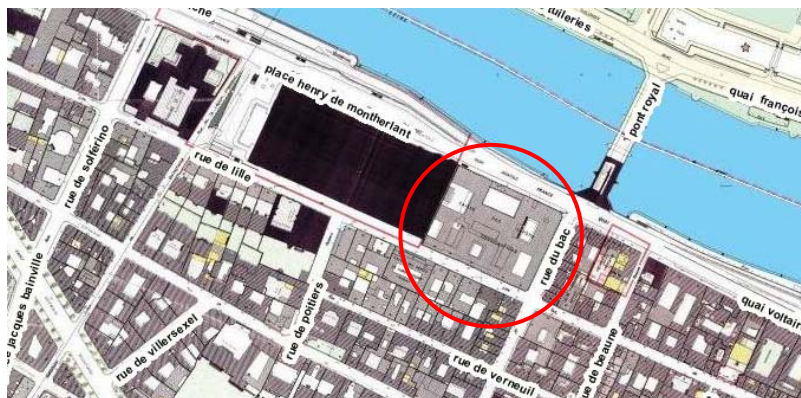
PRÉSENTATION. En 1720, le maréchal Charles de Belle-Ile achète des terrains entre le quai récemment viabilisé et l'actuelle rue de Lille, dans un quartier à la desserte améliorée par la construction du pont Royal.

Il fait construire par François Bruant un luxueux hôtel double en profondeur entre cour - sur la rue de Lille - et jardin, sur terrasse, dominant le quai. A sa mort, en 1759, l'hôtel passe au roi Louis XV puis, en 1765, au duc de Choiseul-Praslin. Les propriétaires se succèdent jusqu'à ce que la Caisse des dépôts, créée en 1816 et d'abord située rive droite, acquière l'hôtel en 1858 de la famille de l'Espine.

L'architecte P-E. Eudes conduit les travaux destinés à permettre l'installation de la Caisse : la terrasse côté quai est arasée et fait place à un jardin à rez-de-chaussée, séparé du quai par une grille. L'aile ouest est surélevée pour atteindre deux étages comme le corps principal et une autre aile plus mince est symétriquement édifiée à l'est.

Côté rue de Lille le portail est restauré, deux ailes sont ajoutées sur les anciens communs. Les locaux de bureaux se séparent de l'accueil du public sans bouleversement notable du corps de logis principal dont la distribution est cependant adaptée à la banque.

La Caisse des dépôts est déplacée durant l'insurrection de la Commune. Ses locaux sont investis, pillés puis incendiés comme de nombreuses institutions du quartier. Elle emménage alors pour deux ans dans le palais de l'industrie aux Champs-Élysées.



Ci-dessus : PLU, quai Anatole-France vers 1920 (cliché Charles Lansiaux).
Ci-dessous : façade actuelle depuis le quai des Tuileries.

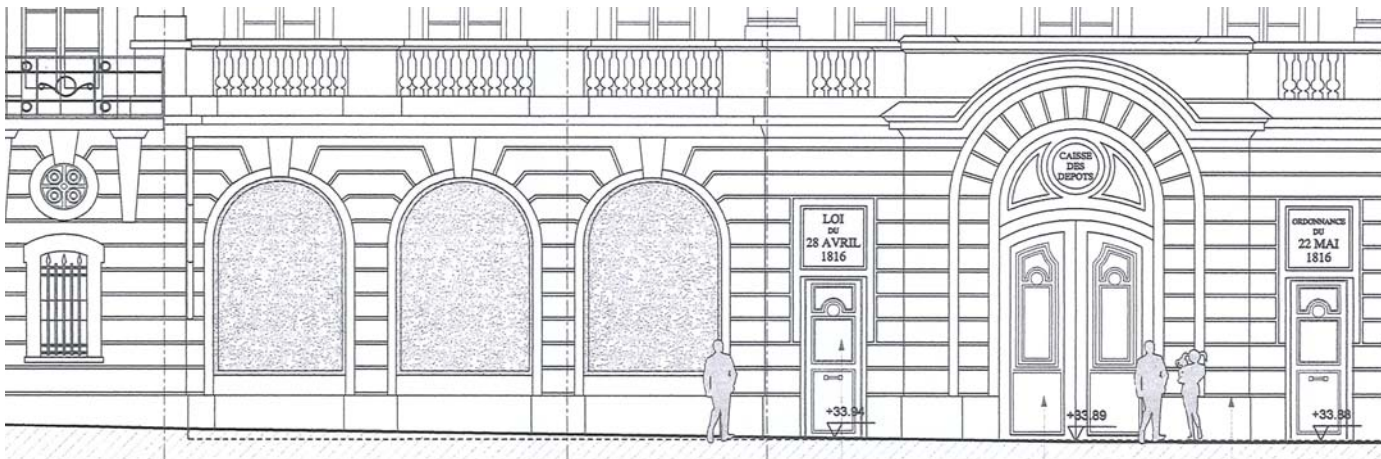
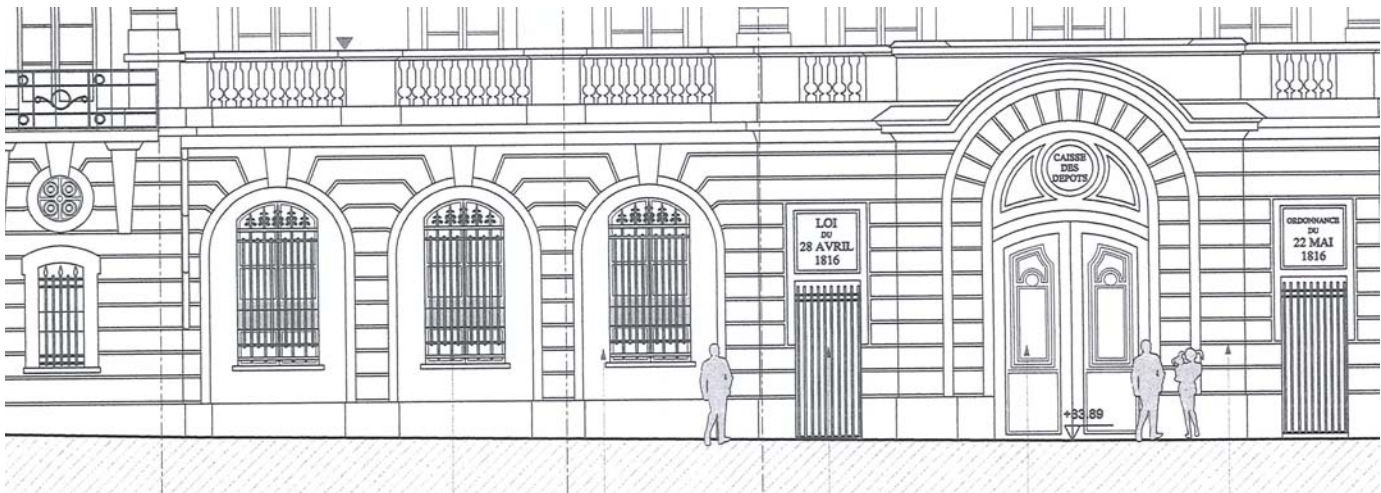


Eudes entreprend à partir de 1873 de reconstruire sur ce qui peut être remployé des maçonneries anciennes : les fondations et une grande partie des murs. Il surélève d'un étage les bâtiments et construit également un grand hall vitré sur l'ancien jardin côté quai, qu'il clôt par une galerie. L'architecte Pierre-Félix Julien lui succède à partir de 1880 pour réaliser de nouvelles extensions sur les parcelles voisines destinées à abriter notamment les caisses de retraites. La cour rue de Lille est couverte d'une verrière en 1898 pour l'accueil des guichets, à l'imitation d'autres établissements financiers. En 1902, Julien reconstruit, à l'emplacement de quelques maisons de rapport de Robert de Cotte situées rue du Bac, l'aile de la Caisse des dépôts sur cette rue. Deux ans plus tard, il perce la galerie à rez-de-chaussée sur le quai pour y ménager un porche central. De nouveaux grands travaux ont lieu rue de Lille en 1935 : un restaurant d'entreprise, des bureaux et des services sociaux sur quatre étages à l'alignement et dans l'ancienne cour d'honneur sont réalisés par Louis Faure-Dujarric. Les derniers travaux importants de modernisation sont conduits en 1986 par Pierre Riboulet qui remplace l'intérieur de l'immeuble sur la rue de Lille par un hall en rotonde pour la desserte et l'éclairage de bureaux rénovés. Les verrières sont placées sur les cours à cette occasion. Le projet actuel porte sur la partie centrale du site qui n'est pas visée par la protection. Il poursuit deux buts principaux : moderniser l'image de l'institution et améliorer les conditions de travail. Pour cela, la fluidité de la circulation publique entre la rue de Lille et le quai sera augmentée par la création, au lieu de l'aménagement en rotonde, d'un passage biais destiné à relier les cours à travers les rez-de-chaussée. En façades, des résilles métalliques seront posées aux grandes baies de la façade rue de Lille et à la place des grilles de la galerie sur le quai, dont les baies seront élargies. Pour le reste, les démolitions concernent la remise à l'air libre d'une ancienne cour couverte et le remplacement de circulations verticales ajoutées dans les années 1970.



Ci-dessus : détail d'une des baies « à la Lescot » côté quai.

Ci-dessous : élévations actuelle et projetée de la façade sur le quai (les arcades seraient dégagées de leurs fenêtres, élargies et garnies de résilles métalliques) (documents Ph. Chiambaretta, architecte).



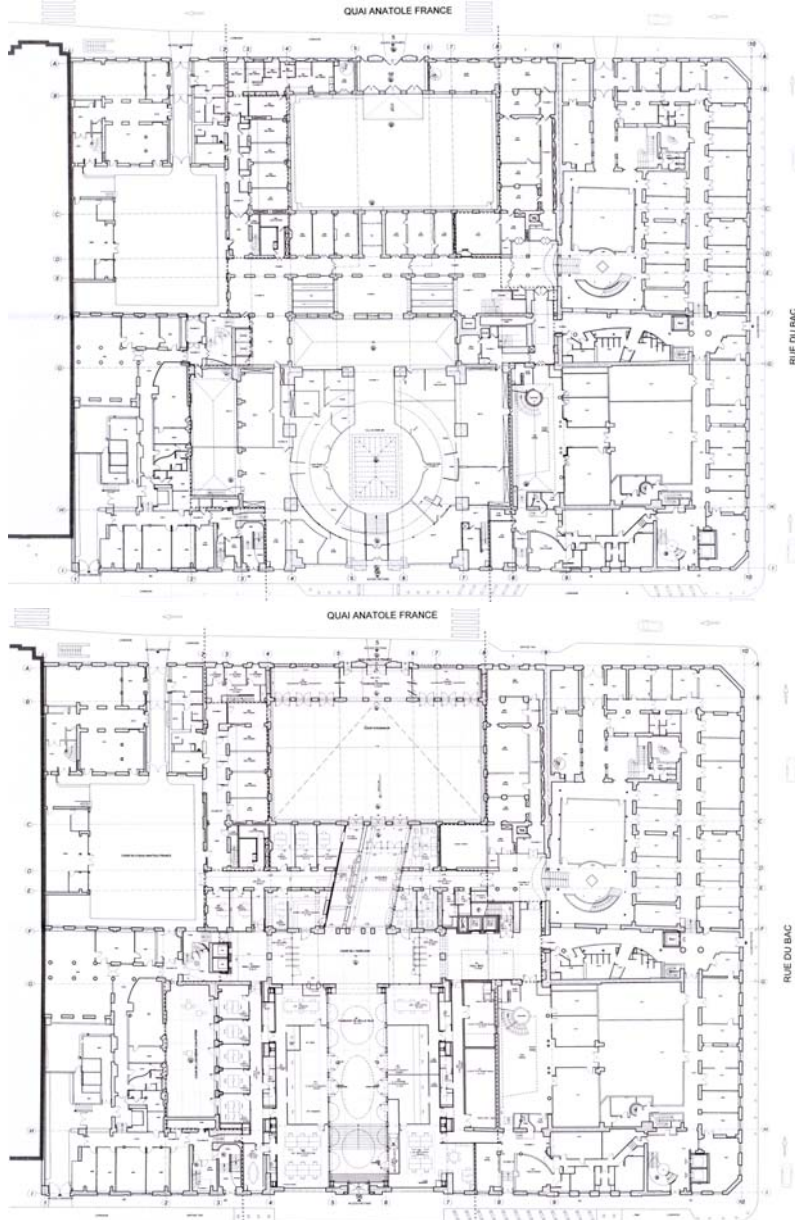
DISCUSSION. M^{me} M.-J. Dumont s'interroge sur le bienfondé de la transformation envisagée côté quai, certes minime, mais dont la signification architecturale est importante. Plusieurs membres l'estiment inutile, superflue et mal venue sur le quai. La transformation des baies en arcades totalement ouvertes est critiquée, car elle ferait disparaître le dessin « à la Lescot » de ces ouvertures et, par conséquent, l'inscription du bâtiment dans la tradition classique française, mais aussi plus précisément dans le site de la Seine, face au Louvre où ces arcades furent inventées par Pierre Lescot. C'est donc un détail apparemment, mais dont la signification historique est réelle pour la compréhension de l'éclectisme du XIX^e siècle. On conclut donc au remplacement possible des grilles mais à la conservation nécessaire des arcades.

Le dessin biais du passage entre les deux anciens cours est jugé regrettable, susceptible de faire disparaître les derniers vestiges des murs de François Bruant, et architecturalement daté.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 septembre 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a étudié le projet de modernisation des espaces publics et de modification des façades de la Caisse des dépôts et consignations.

Considérant la qualité de la façade côté quai Anatole-France, et notamment le motif des baies « à la Lescot » insérées dans de grandes arcades, sur le modèle de la Cour carrée du Louvre, elle a demandé la conservation de ces maçonneries - que le projet prévoit d'agrandir -, et le placement des nouvelles grilles au-devant.

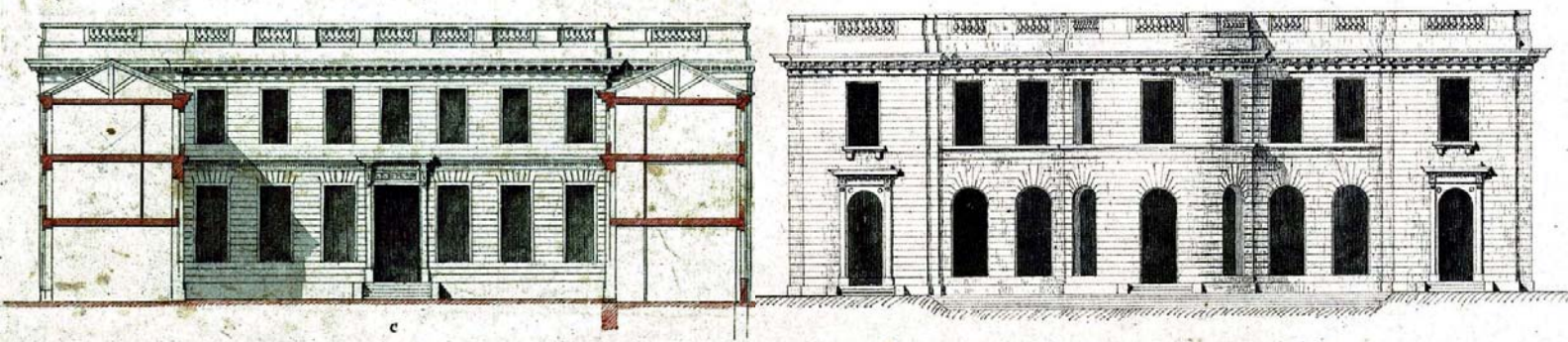
Elle a également demandé qu'une attention particulière soit portée à la qualité des nouvelles grilles à résille qui seront installées à la fois sur le quai et sur la rue de Lille (BMO du 8 octobre 2010).



A gauche, de haut en bas : façade actuelle rue de Lille ; vue perspective des grilles projetées, sur une double hauteur.

Ci-dessus : plans existant et projeté du rez-de-chaussée. Ci-dessous : vue du passage projeté côté rue de Lille (documents P. Chiambaretta, architecte).

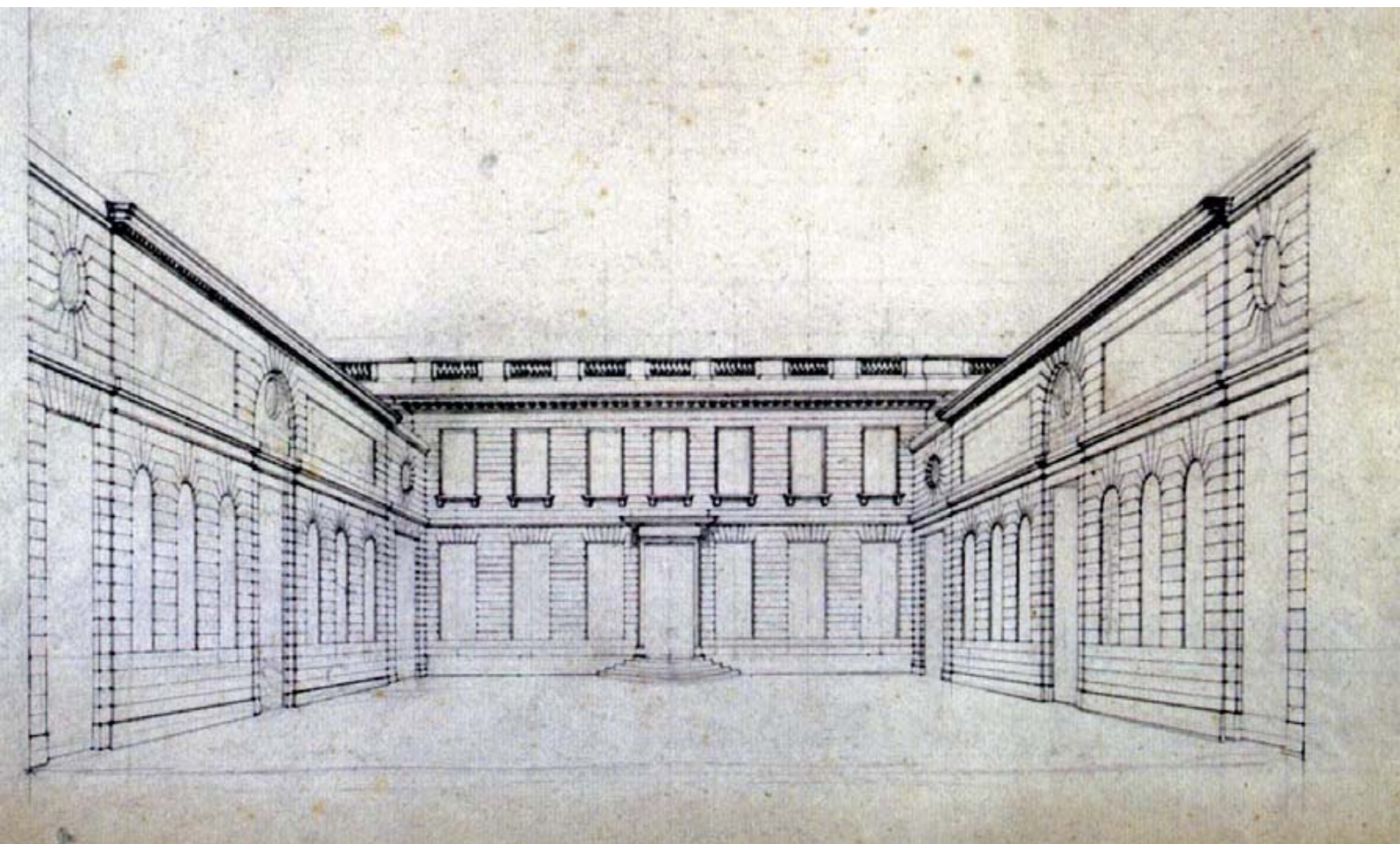
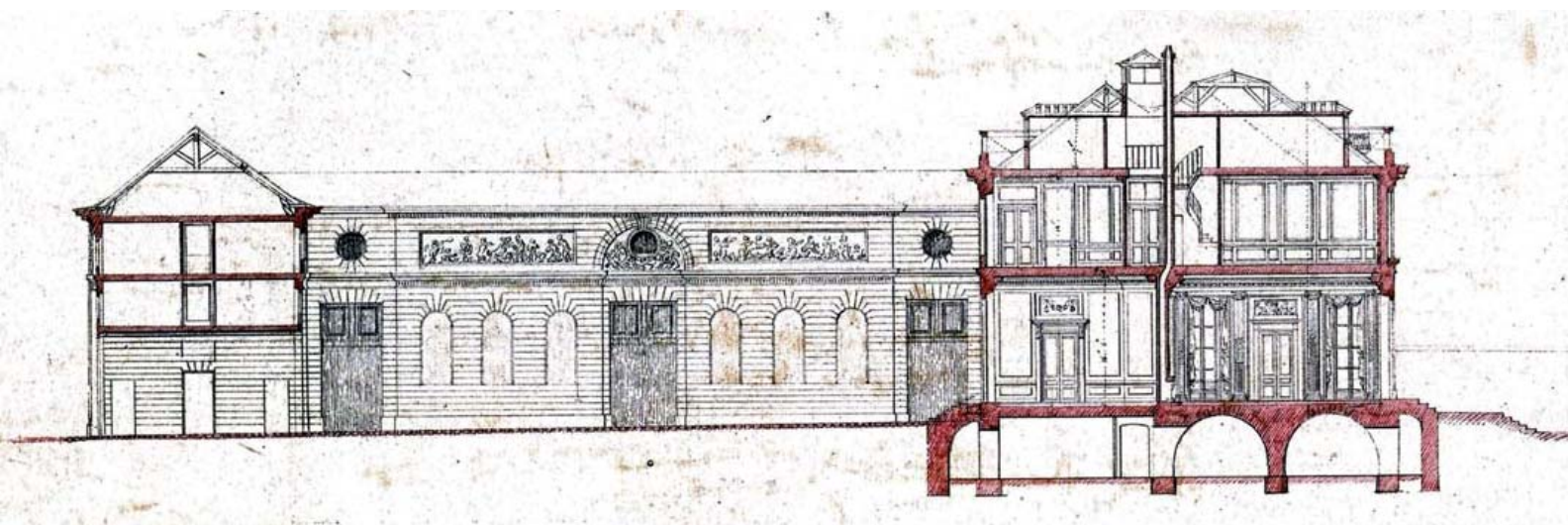




Les archives de la famille de Condé (conservées au château de Chantilly), s'ajoutant aux fonds Brongniart du musée du Louvre et de la Bibliothèque nationale de France, font de ce projet l'un des mieux documentés de l'œuvre de l'architecte.

Ci-dessus : élévations des façades du corps de logis, sur cour à gauche et sur jardin à droite (dessins de Brongniart, juin 1780, BnF).

Ci-dessous : coupe longitudinale de l'hôtel (dessins de Brongniart, juin 1780, BNF) et vue de la cour d'honneur vers le logis principal (dessin de Brongniart, après 1784, musée du Louvre).

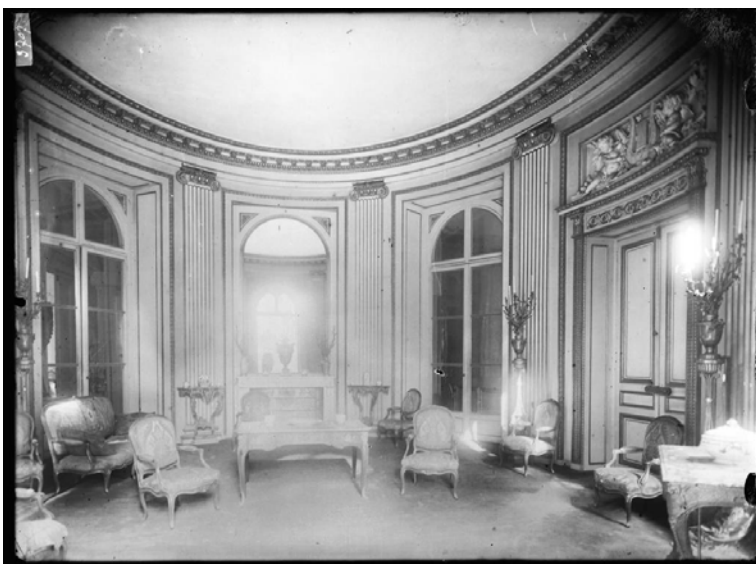
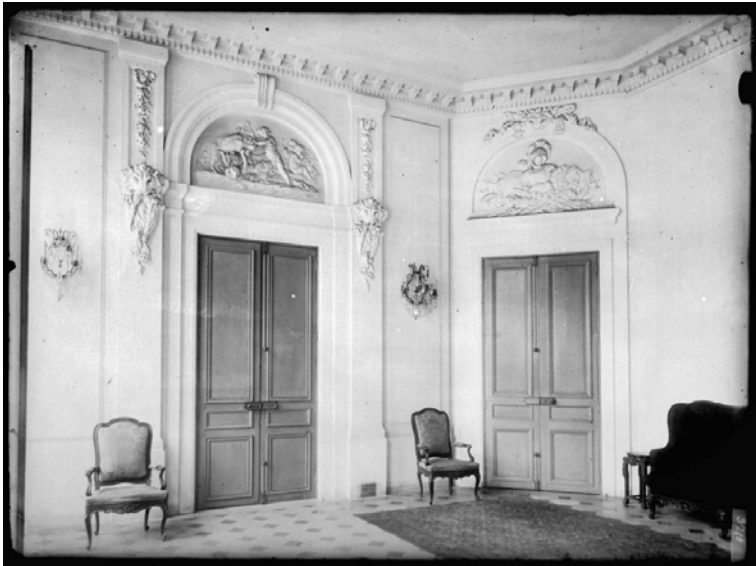


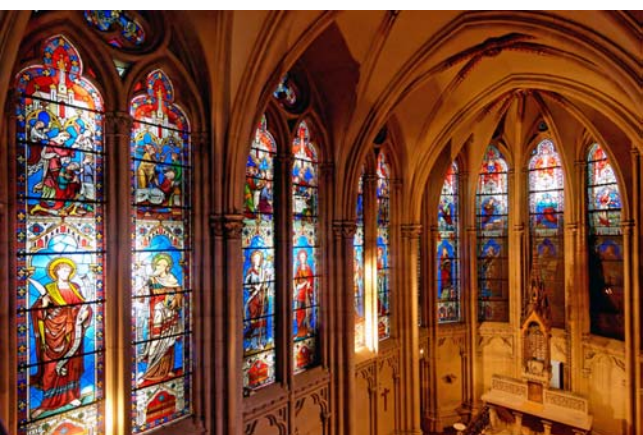
Le projet actuel consiste à réaménager l'hôtel pour la résidence privée d'un chef d'Etat étranger. Appuyé sur une étude historique particulièrement complète et supervisé par un architecte en chef des monuments historiques, le projet vise à redistribuer les ailes et à réorganiser les bâtiments des anciennes basses cours, pour accueillir des appartements d'invités d'un côté, des locaux pour le personnel de l'autre. On prévoit aussi la création d'un important sous-sol sous la cour et le réaménagement complet du jardin. Le corps de logis principal est restauré sans modification et dégagé, côté jardin, des constructions parasites qui le flanquent depuis 1934. Des moulages des bas-reliefs de Clodion seront déposés dans la cour.

En sous-sol, l'hôtel présente toujours les dispositions d'origine avec des caves uniquement sous le corps de logis principal. Il est prévu de créer un sous-sol sous les trois ailes (qui n'en comportaient probablement pas) ainsi qu'un parc de stationnement sous la cour. La profondeur des murs de fondation, qui descendent jusqu'au bon sol, même sous les ailes latérales dépourvues de caves, devrait permettre de réaliser ces travaux sans descendre sous le niveau des fondations existantes.

Le jardin sera entièrement recomposé de manière contemporaine, en préservant les traces des strates anciennes (la restitution du jardin de Brongniart aurait entraîné l'abattage de tous les arbres existants), ainsi que la glacière - dernier équipement de service d'origine encore en place.

Ci-contre, de haut en bas : l'un des bas-reliefs de Clodion encore en place dans la cour ; le vestibule ; le salon circulaire. Ci-dessous, de haut en bas : façade sur la rue et vue de la cour (photographies du reportage effectué par le photographe Charles Lansiaux pour la Commission du Vieux Paris en 1917).





Ci-dessus : la cour d'honneur de l'hôtel dépouillée des bas-reliefs de Clodion ainsi que des pavés d'origine.

Ci-contre : vue de la chapelle aménagée par Émile Vaudremer pour le comte de Chambrun dans les anciennes écuries.

Ci-dessous : vue d'un des salons du rez-de-chaussée et du salon circulaire du premier étage.



DISCUSSION. S'agissant d'une demeure princière qui, après un siècle d'usage utilitaire, doit retrouver sa vocation et son lustre d'origine, l'opération est accueillie très favorablement. L'hôtel étant particulièrement vaste (si les appartements de la princesse étaient limités au rez-de-chaussée sur jardin, les locaux de service étaient largement dimensionnés : l'hôtel comportait, par exemple, des remises pour six carrosses et des écuries à vingt stalles !), on pouvait donc imaginer une reconversion facile et indolore. Mais les appartements familiaux ayant dû remonter au cours du temps dans les étages supérieurs, les espaces utilitaires s'étaient trouvés amputés d'autant. Le programme scolaire du XX^e siècle, pour ne pas toucher aux pièces patrimoniales, a conduit à des agrandissements disparates, quoique judicieusement localisés dans les basses cours, si bien que tous les services envisagés aujourd'hui ne trouvent pas place dans le dispositif existant. On envisage donc de reprendre entièrement les constructions à implanter dans les deux anciennes basses cours et de creuser la cour principale pour y aménager l'inévitable parc de stationnement.

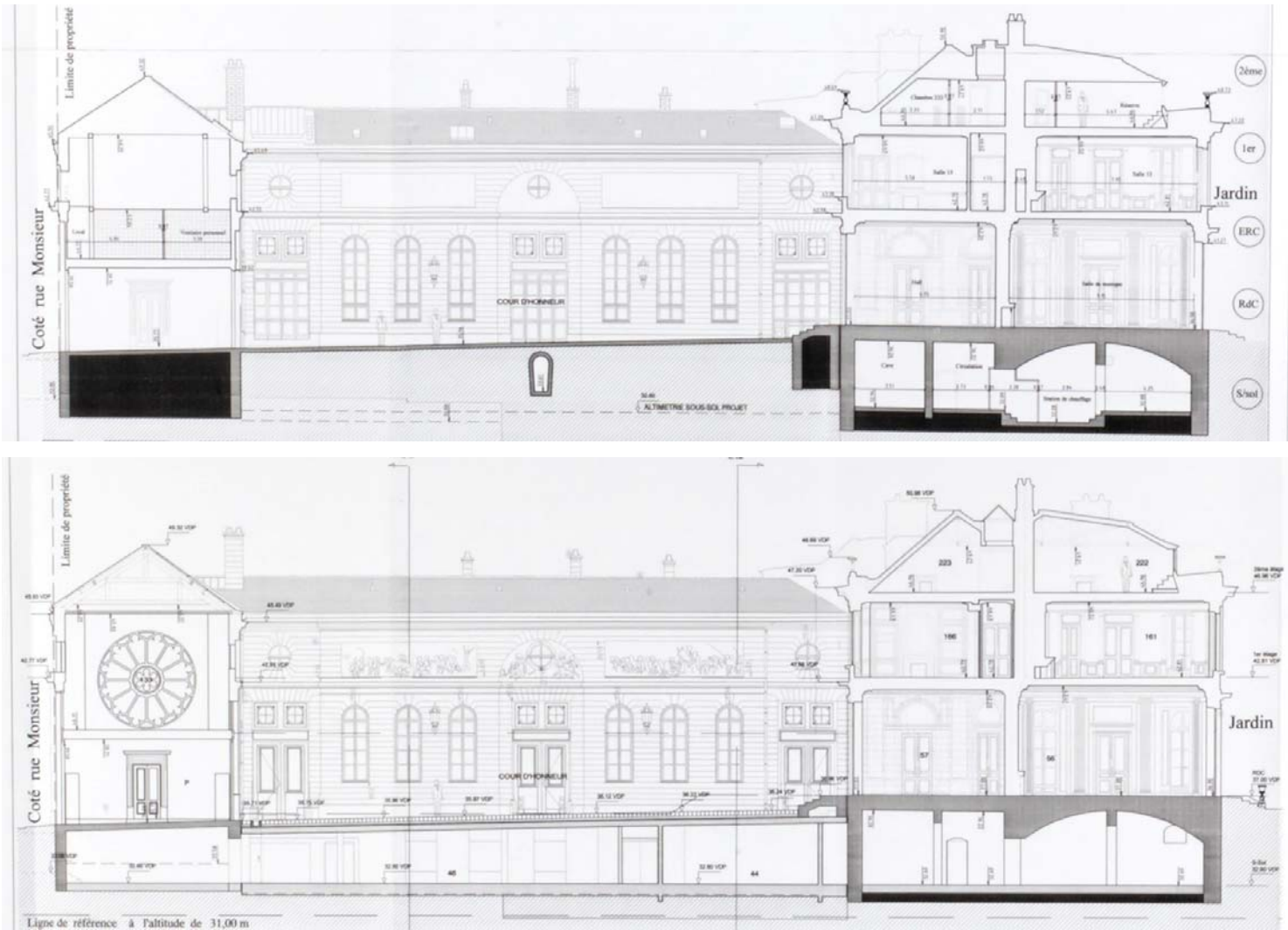
Le projet a beaucoup évolué depuis les premières consultations, il y a deux ans. Plusieurs visites ayant été effectuées sur place, les membres de la Commission ont pu le constater. Une étude historique a été réalisée par le cabinet Grahal. Pour répondre aux inquiétudes relatives aux questions de second œuvre - celles-là mêmes qui avaient provoqué l'indignation des membres dans le projet de l'hôtel Lambert - il est précisé que les ascenseurs prendront place dans les ailes latérales, sans toucher aux pièces patrimoniales, et que la climatisation utilisera un réseau installé au XIX^e siècle. La cour sera soigneusement restaurée : les bas-reliefs réinstallés sous forme de moulages, les allèges des fenêtres remontées à la hauteur d'origine, le sol repavé, etc.

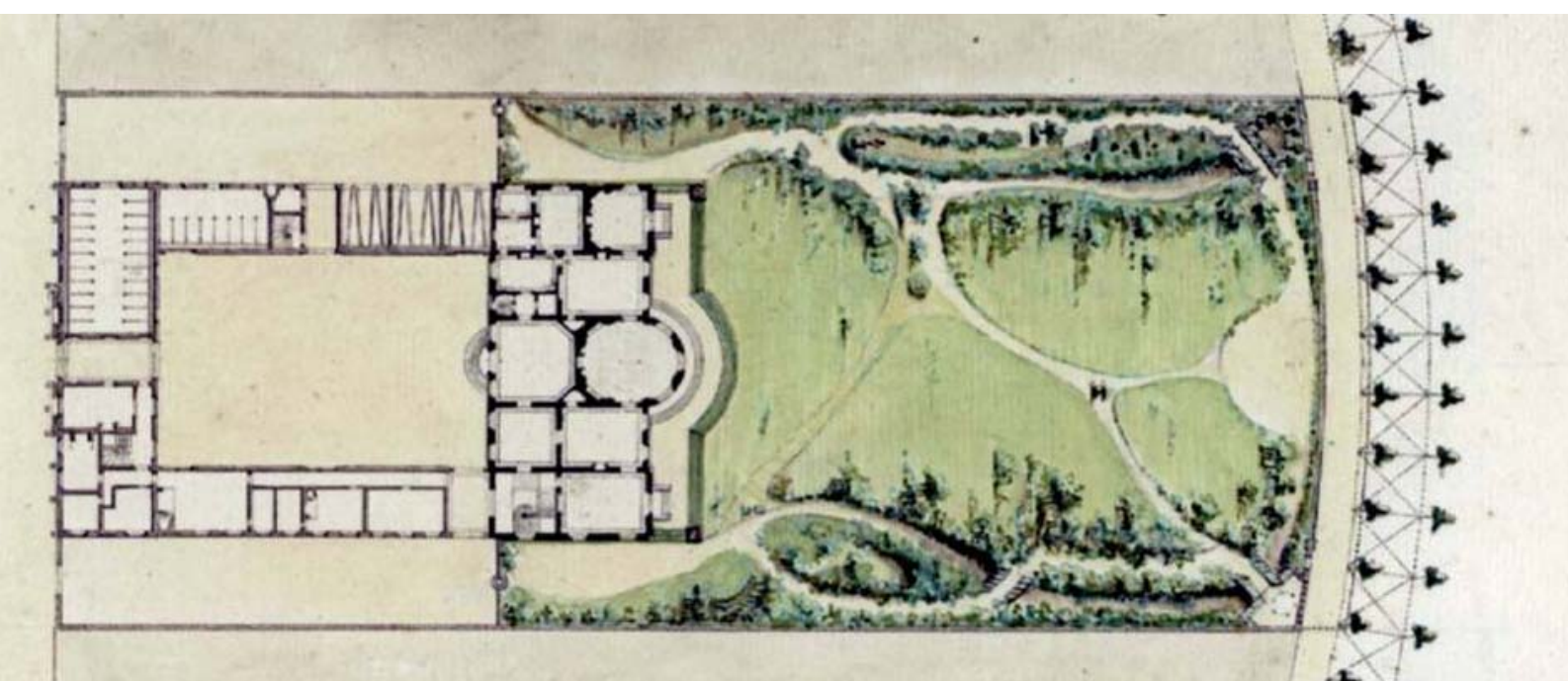
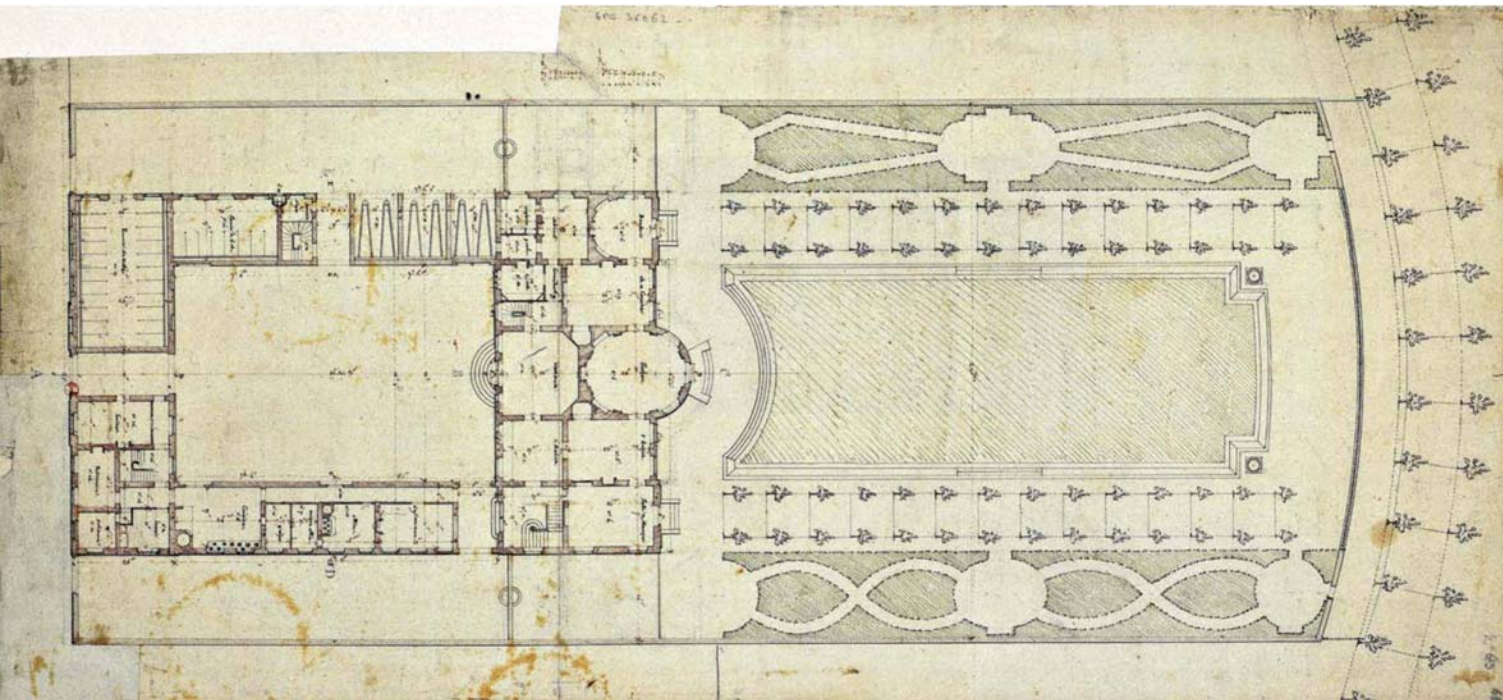
Reste la question du jardin contemporain qui peut surprendre sur cette parcelle entièrement classée. Monique Mosser, qui a été consultée par le paysagiste en charge du projet, rappelle que le jardin initial était relativement modeste. Sa restitution n'était guère souhaitable puisqu'elle aurait entraîné l'abattage des grands arbres plantés au XIX^e siècle. Par ailleurs, le projet respecte les traces archéologiques qui ont été repérées lors des sondages effectués dans le jardin.



Ci-dessus : plan de datation des différentes parties de l'hôtel.

Ci-dessous : coupes longitudinales faisant apparaître le sous-sol créé sous la cour et l'aile d'entrée (documents Lionel Dubois).





Ci-dessus, de haut en bas : le premier projet de Brongniart, avec un jardin régulier (BnF) ; le second projet de jardin, modifié à la demande de la princesse de Bourbon-Condé en jardin paysagé (musée du Louvre) ; le projet actuel (document agence Faragou).

124, rue de Charonne (11^e arr.)

Démolition totale d'un immeuble de faubourg

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. VOGEL, Ludwig - S.I.E.M.P.

PD 075 111 10 V 0006

Dossier déposé le 22/07/2010

« Démolition d'un bâtiment sur rue et cour de trois étages et d'un appentis à rez-de-chaussée côté cour. »

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. L'actuel immeuble 124, rue de Charonne semble résulter de la surélévation d'une maison de faubourg. A cet emplacement, le plan de Turgot (1739) fait état d'une construction d'un étage plus comble brisé ; le plan parcellaire de Vasserot (début du XIX^e siècle) montre une disposition en rez-de-chaussée qui diffère de l'état actuel et qui doit correspondre à cette maison d'Ancien Régime. Deux fenêtres du premier étage sur rue comportent d'ailleurs des garde-corps en fer forgé de style Louis XVI. Enfin, il subsiste aujourd'hui au deuxième étage des vestiges de la charpente ancienne qui attestent de la surélévation de la maison, probablement au milieu du XIX^e siècle - d'après l'escalier qui a été reconstruit. L'ensemble a été ensuite complété par deux ailes construites dans la cour, le long des mitoyens.

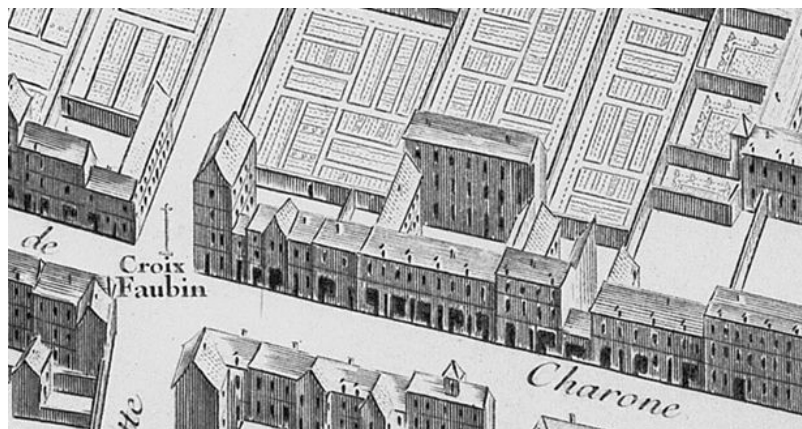
L'immeuble, aujourd'hui dans un état correct de conservation, serait démoli afin de construire un bâtiment neuf, de trois étages carrés surmontés d'un haut comble, pour un gain de moins de 100 m² de SHON.

DISCUSSION. M^{me} Danièle Pourtaud propose que soit suivi l'avis de conservation proposé par M^{me} Marie-Jeanne Dumont, qui rappelle que c'est la troisième demande de démolition totale par une Société d'économie mixte (SEM) de la Ville dans cette section de la rue de Charonne. A cette occasion, l'on réitère la demande formulée à propos de la rue des Panoyaux : que la Ville impose aux SEM municipales de fournir des diagnostics structurels et des études historiques lors de démolitions totales. La démarche administrative suivie par la Société immobilière d'économie mixte de la ville de Paris (SIEMP), qui dissocie le permis de démolir et le permis de construire, est également dénoncée car elle ne permet pas de disposer des éléments du projet alors qu'il est manifestement connu puisqu'un concours d'architecture a été jugé.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 septembre 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a émis un vœu contre le projet de démolition totale d'un immeuble ancien du faubourg Saint-Antoine, situé au 124, rue de Charonne.

Dans la mesure où l'état structurel de cette maison, construite au XVIII^e siècle (comme en attestent les garde-corps en fer forgé de style Louis XVI du premier étage) et surélevée au XIX^e siècle, est compatible avec sa conservation, elle a demandé que l'édifice soit réhabilité (BMO du 8 octobre 2010).

De haut en bas : détail du plan de Turgot (1739) montrant un bâtiment élevé d'un étage sur rez-de-chaussée ; la façade actuelle, avec deux garde-corps du XVIII^e siècle au premier étage ; perspective actuelle ; insertion du projet (document Living & Building Archishop). Le bâtiment neuf se remarque par la hauteur de sa toiture à côté d'une maison ancienne préservée (au premier plan).



FAISABILITÉ

PROTECTION. Parcelle signalée au PLU.

PRÉSENTATION. Cette rue de l'ancienne commune de Belleville comporte dans sa partie haute, parmi une majorité d'immeubles de rapport simples et lisses, quelques constructions repérables par le décor sobre mais soigné de leur façade. Celle du n°76, datée de 1882, présente ainsi une composition centrée sur un balcon unique. Sa modénature de plâtre superpose trois registres séparés par des bandeaux finement moulurés. Des tables verticales réunissent le deuxième et le troisième étage dont les fenêtres sont surmontées d'un bandeau brisé.

A l'intérieur, les parties communes sont demeurées dans un état proche de l'origine : une porte bâtarde donne accès à un hall au sol revêtu de carreaux de ciment polychrome.

L'immeuble a été épaissi sur l'arrière jusqu'au troisième étage au-dessus d'un rez-de-chaussée commercial dont l'activité s'est étendue sur toute la cour dans des constructions légères.

Habité en partie par son propriétaire, il a été exploité sans faire l'objet d'un entretien suffisant et un incendie a endommagé le premier étage et la cage d'escalier en 2006. Son occupation a alors été interdite tant que des travaux ne seraient pas entrepris pour remédier au péril. Ces travaux n'ont pas été réalisés et la Ville de Paris l'a acquis et transmis à un bailleur social qui souhaite à présent le démolir.

Une faisabilité schématique envisage un immeuble neuf de treize mètres d'épaisseur, élevé de cinq étages plus comble sur rez-de-chaussée. Un architecte est sur le point d'être désigné pour ce projet. Il apparaît cependant que le gain de surface serait minime par rapport à l'existant.

DISCUSSION. M^{me} Marie-Jeanne Dumont propose qu'en raison de la forte cohérence de cet îlot une réhabilitation soit étudiée plutôt qu'une reconstruction. Cette proposition est reprise par plusieurs membres. M^{me} Danièle Pourtaud souligne que cette demande est au stade de la faisabilité et qu'aucun projet architectural n'est encore connu pour cette adresse. Elle demande que la décision prise soit cohérente avec les avis précédemment formulés, notamment concernant la rue des Panoyaux et la rue de Charonne.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 septembre 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le projet de démolition totale d'un bâtiment du XIX^e siècle situé rue Julien-Lacroix, dans un îlot intact de l'ancien Belleville.

La Commission du Vieux Paris s'est prononcée contre la démolition de ce bâtiment, soulignant notamment la qualité du décor de sa façade, à modénature soignée et balcon central.

Elle a de nouveau regretté qu'un diagnostic préalable n'ait pas été réalisé pour éclairer le choix du maître d'ouvrage (BMO du 8 octobre 2010).

De haut en bas : vue de l'immeuble dans la rue Julien-Lacroix (il appartient à un îlot parfaitement cohérent de l'ancien Belleville) ; détail des premier et deuxième étages (malgré l'incendie qui l'a altérée à l'entresol, la façade conserve des éléments de décor de qualité, garde-corps, modénatures, persiennes...) ; la porte d'entrée d'origine toujours en place ; l'escalier, étayé depuis l'incendie.



FAISABILITÉ

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. Il s'agit d'un immeuble de rapport bâti en 1881 et surélevé d'un étage sept ans plus tard ; dans la cour, un bâtiment en rez-de-chaussée est bâti le long de la limite gauche. Avec sa façade enduite et sa modénature simple soulignant les travées, il compte parmi les immeubles représentatifs de cette section de la rue. Jusqu'à son acquisition par la ville, il servait d'hôtel meublé ; régulièrement entretenu, il est en bon état.

La Commission du Vieux Paris est consultée sur la possibilité de démolir entièrement cet ensemble, afin de bâtir à son emplacement un immeuble neuf qui serait à même de recevoir un foyer pour adultes handicapés psychiques vieillissants. Dans le cadre d'une réhabilitation, les contraintes d'un tel programme ne permettraient de conserver que les façades et planchers et n'autoriseraient que la création de quatorze chambres, contre trente dans le cas d'une construction neuve. Il n'a pas été envisagé de programme mixte, associant réhabilitation de l'immeuble sur rue et construction neuve sur cour.

DISCUSSION. Plusieurs membres s'étonnent que n'ait pas été étudié un projet de réhabilitation du bâtiment sur rue avec une construction neuve dans la cour. M^{me} Danièle Pourtaud rappelle l'importance de ce programme pour l'arrondissement et la direction de l'Urbanisme insiste sur la difficulté économique d'une réhabilitation sur ce type de programme très contraint. On s'interroge alors sur le choix de cette parcelle précisément par le maître d'ouvrage.

Si un membre s'inquiète d'une atteinte au paysage de cette ancienne rue, plusieurs autres notent la faible qualité patrimoniale de l'immeuble qui n'appartient pas au bâti originel de faubourg. Quoique le principe consistant à acquérir un immeuble en bon état pour installer un programme incompatible avec sa conservation suscite la perplexité, les membres s'accordent sur la nécessité de hiérarchiser les dossiers. L'immeuble ne représentant pas un enjeu patrimonial décisif, les membres renoncent à engager le fer sur sa conservation.

Ci-contre, de haut en bas : la façade actuelle sur la rue ; la façade sur cour ; l'escalier du bâtiment rue.

Ci-dessous : plan de faisabilité du rez-de-chaussée (document Société immobilière d'économie mixte de la Ville de Paris, SIEMP).



FAISABILITÉ

PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION. Considéré comme l'un des bâtiments les plus anciens et les plus soignés du secteur Château-Rouge, le 24, rue Cavé apparaît, dans le plan d'aménagement du quartier dressé par l'agence Treuttel, Garcias, Treuttel, comme devant être conservé et réhabilité (éventuellement avec une surélévation). Le bâtiment appartient à une séquence homogène de constructions basses sur la rive paire de la rue (qui n'est pas appelée à évoluer prochainement), alors que la rive impaire présente un front bâti haussmannien très cohérent et récemment réhabilité.

C'est dans cette optique qu'ont été autorisées, en 2008, les démolitions des bâtiments en fond de cour qui devaient permettre la construction d'un programme neuf lié à la parcelle voisine. Ces démolitions, qui n'ont pas été accompagnées des mesures de préservation nécessaires, ont malheureusement entraîné la fragilisation du bâtiment sur rue (qui ne possède aujourd'hui plus de façade arrière). L'état général du bâtiment est donc aujourd'hui médiocre et l'intérieur ne présente pas d'éléments de la même qualité que le décor de la façade. En charge du programme sur les deux parcelles, Paris Habitat souhaiterait démolir le n° 24, jugé en trop mauvais état pour être réhabilité, afin de pouvoir créer un immeuble neuf supposé plus « cohérent ».

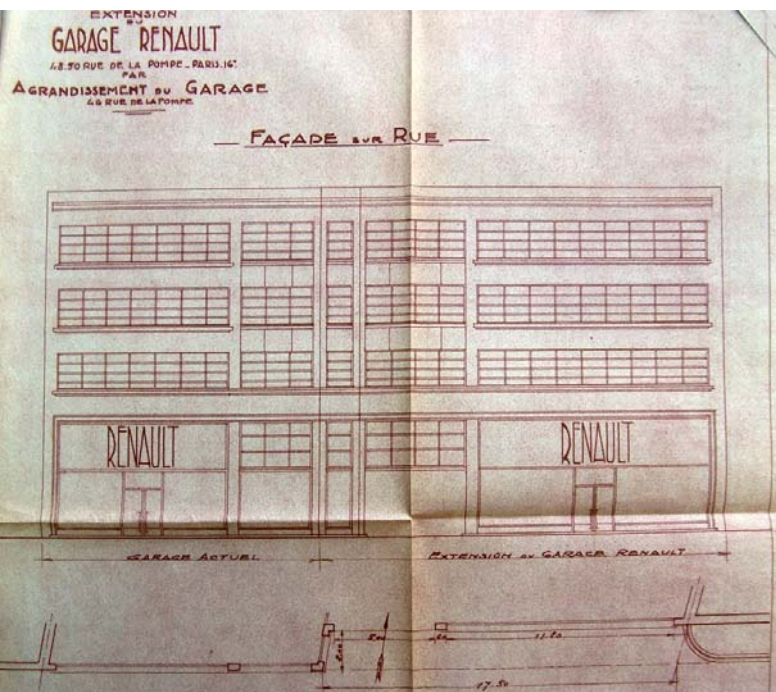
DISCUSSION. Le mauvais état de cette maison ne permet plus d'envisager que le maintien de la façade seule. Or cette maison, jusqu'en 2008, figurait bien sur le plan directeur parmi les maisons à conserver dans le secteur. Et elle n'est pas seule dans ce cas. Les demandes de démolition arrivent en ordre dispersé, sans plus de référence à un plan d'ensemble. Les recommandations du plan directeur ne semblent plus être respectées, sans pour autant qu'il ait été remplacé ou mis à jour. Insensiblement, la réhabilitation a fait place à une rénovation profonde du quartier. Il paraîtrait urgent de procéder à un état des lieux de l'opération. M^{me} Danièle Pourtaud propose de demander à la Semavip de dresser cet état des lieux afin de mesurer l'écart qui pourrait exister entre le programme et la réalisation et, le cas échéant, travailler à redéfinir les priorités patrimoniales de ce secteur. Plusieurs membres s'inquiètent du devenir des bâtiments voisins, également bas, qui risquent fort d'être menacés si un immeuble haut venait à remplacer la maison actuelle.

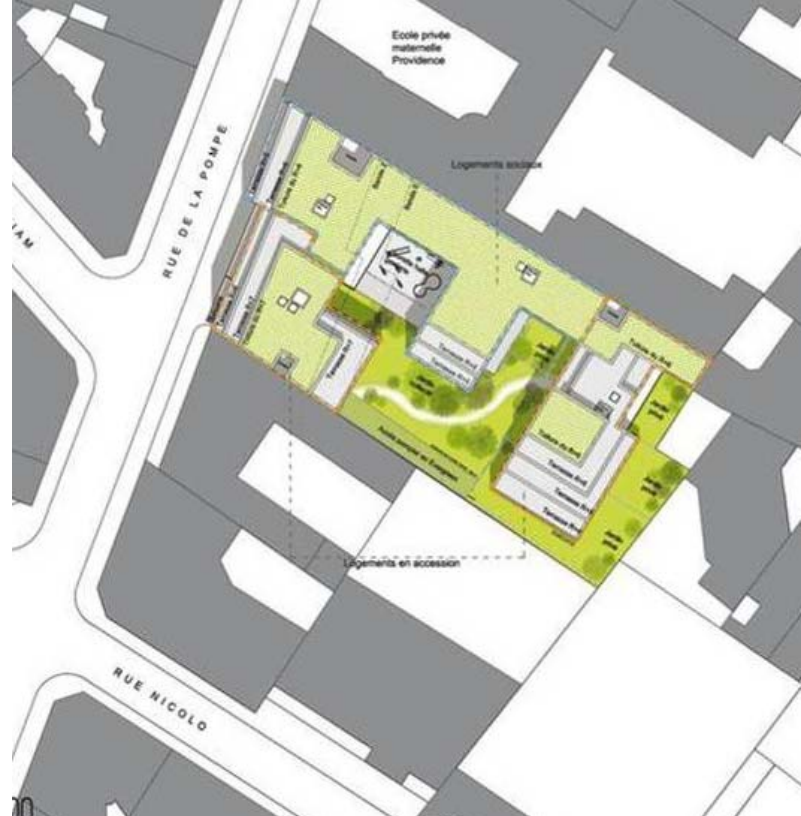
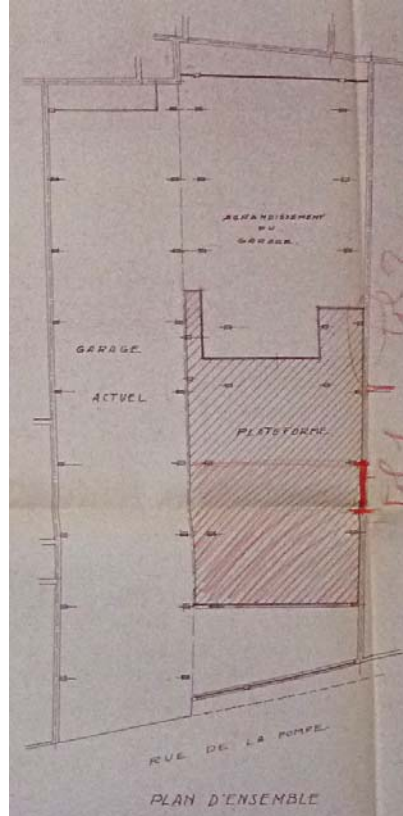
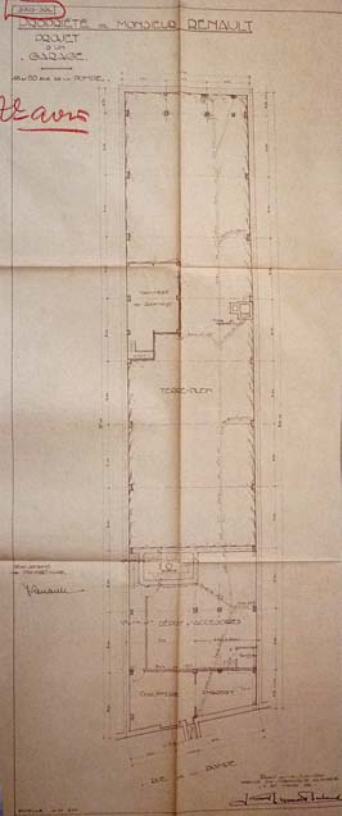
RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 septembre 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné la demande de démolition totale de la maison située au 24, rue Cavé, dans le secteur dit de « Château-Rouge ».

Prenant acte de l'état de dégradation très avancé du bâtiment, elle en a accepté la disparition, bien que le plan d'aménagement et de rénovation du quartier ait jusque là prévu sa réhabilitation. Elle a cependant demandé que soit réalisé d'urgence un bilan d'étape de l'aménagement d'un secteur dans lequel les démolitions ont été beaucoup plus nombreuses que ne le préoyaient les plans initiaux (BMO du 8 octobre 2010).

Ci-contre, de haut en bas : PLU ; la séquence des maisons basses de la rue Cavé (le 24 est au premier plan) ; la façade actuelle ; un détail du décor polychrome du premier étage et de l'acrotère.





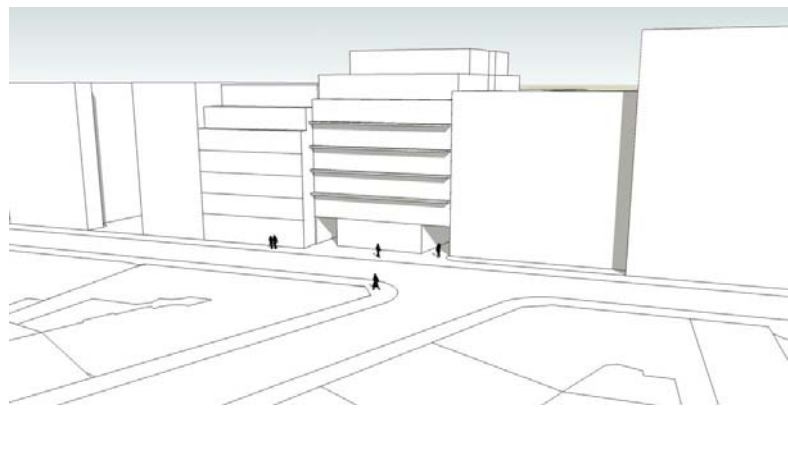
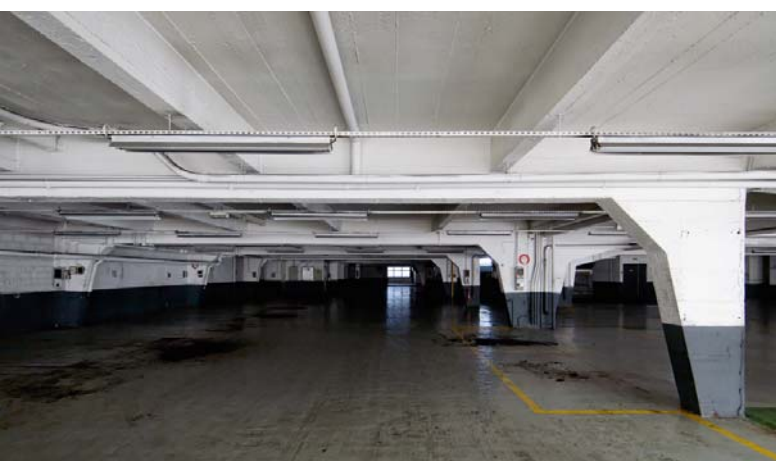
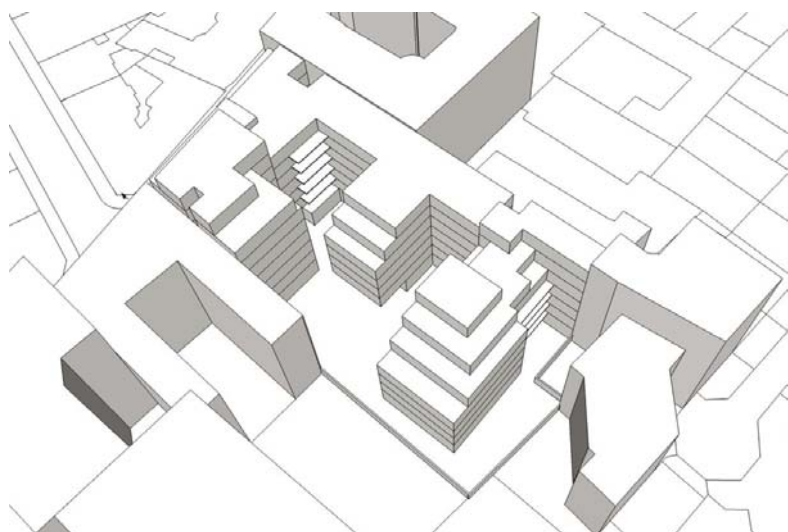
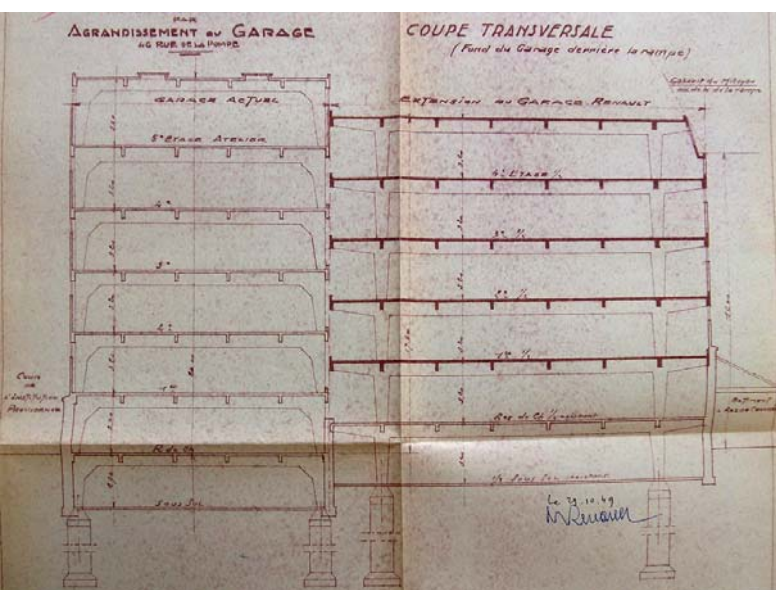


Ci-dessus, de gauche à droite : documents d'archives montrant l'occupation progressive de la parcelle (permis 1933 et 1950, Archives de Paris).

Ci-dessous : coupe transversale du garage et de son extension des années 1950. Vue actuelle.

Ci-dessus : plan de masse du nouveau projet maintenant la rupture d'alignement (document Hardel et Le Bihan, architectes).

Ci-dessous : axonométrie et volume du projet (documents Hardel et Le Bihan, architectes).



81-83, rue de Meaux (19^e arr.)

Démolition totale du « garage du carrefour »

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. PEMEZEC, Julien

SA SODEARIF

PC 075 119 10 V 0050

Dossier déposé le 30/07/2010

« Construction d'un bâtiment de neuf étages sur deux niveaux de sous-sol sur rue à usage de résidence étudiante (cent trente-neuf chambres créées), de commerce et de crèche (quarante berceaux) avec pose de panneaux solaires (200 m²), et construction de trois bâtiments de quatre à neuf étages sur jardin à usage d'habitation (quarante-quatre logements créés), après démolition d'un bâtiment de quatre étages à usage d'artisanat et d'habitation.

SHON à démolir : 7.403 m² SHON créée : 7.363 m²

ST : 1.789 m² Hauteur du projet : 29 m. »

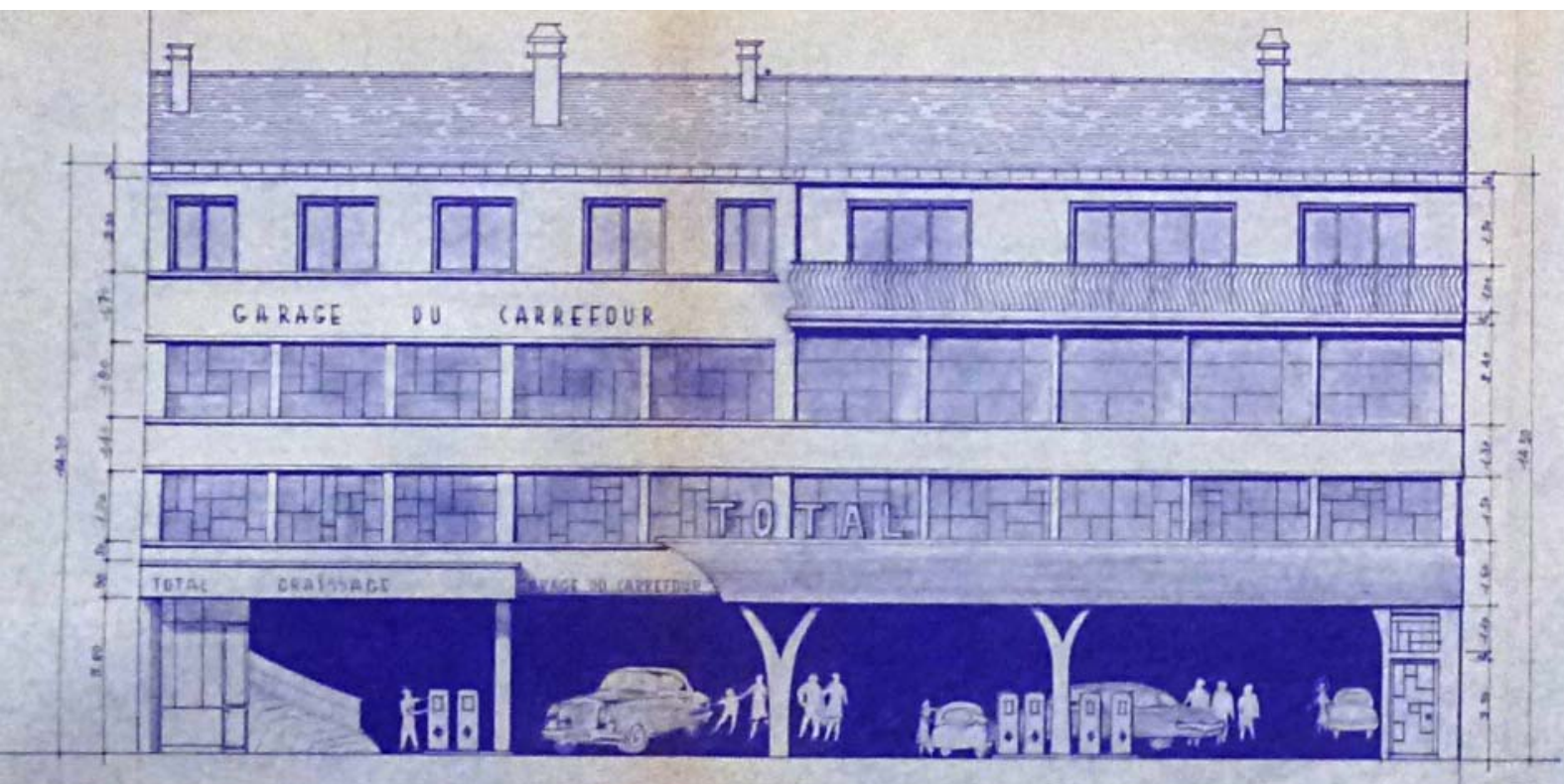
PROTECTION. Aucune.

PRÉSENTATION Ce bâtiment construit et surélevé par l'ingénieur Louis Mouroux en 1961, est désigné dans les documents d'archives comme « Garage du carrefour ». Bien qu'exploité jusqu'à l'année dernière par Renault, ce bâtiment relevait en fait d'une initiative privée et se proposait de remplir tous les besoins liés à l'automobile : concession automobile avec atelier de réparation, parking et distribution de carburant. Il comprenait dans sa version initiale un rez-de-chaussée avec deux niveaux liés à l'activité, lisibles en façade par un pan vitré allant d'un bout à l'autre du bâtiment, surmontés d'un dernier niveau destiné à l'habitation du propriétaire. La structure en béton armé se répartit selon une trame de 20 m sur 7 m environ avec des hauteurs sous dalle relativement importantes (plus de 4 m) et une façade sur rue de 40 m. Remodelé à l'occasion de sa surélévation - un an à peine après sa construction -, ce bâtiment se présente aujourd'hui avec trois niveaux identiques percés de petits châssis de béton juxtaposés. Comme souvent le logement de l'exploitant consiste en une maison posée sur la terrasse. La hauteur totale de ce garage correspond à six ou sept étages d'habitation.



Ci-dessus : PLU ; la façade actuelle rue de Meaux.

Ci-dessous : la façade d'origine, telle que dessinée dans les plans de permis de construire de 1961. Ce dessin naïf est signé de Louis Mouroux (Archives de Paris).

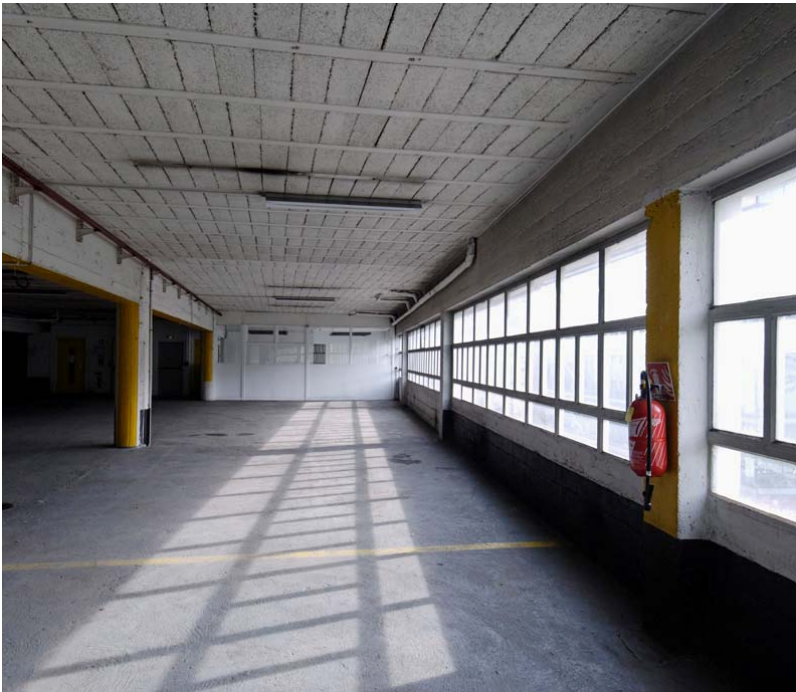


Recensée comme réserve de logements dans le nouveau PLU, la parcelle est aujourd'hui soumise à un programme mixte comprenant logements en accession à la propriété, logements étudiants, équipements pour la petite enfance et commerces. La mise en œuvre de ce programme s'accompagne dans le projet par la démolition totale du site, dans une démarche comparable à celle du projet de la rue de la Pompe. L'implantation propose une mise en continuité des espaces végétalisés des parcelles alentours, ainsi qu'une nouvelle façade sur la rue de Meaux qui se veut « inspirée » par l'architecture en brique du quartier.

DISCUSSION. M^{me} Marie-Jeanne Dumont considère que la valeur patrimoniale de ces deux garages n'est sans doute pas suffisante pour en demander la conservation intégrale. Si cette conservation est techniquement possible, la hauteur des niveaux est trop contraignante pour des programmes de logements. Mais constatant que beaucoup de garages parisiens ont été visés par des réserves pour logements dans le dernier PLU et sont donc directement menacés, le DHAAP a entrepris un inventaire des garages parisiens pour repérer ceux d'entre eux qui mériteraient protection patrimoniale. M. Olivier Cinqualbre rappelle que Paris a été la capitale mondiale de l'automobile et qu'il serait dommageable que toute trace de ce passé disparaisse du territoire. S'il s'accorde à dénier valeur patrimoniale aux garages examinés aujourd'hui, il souhaite néanmoins que le garage de la rue de la Pompe, où l'intention architecturale était réelle, fasse l'objet d'une étude historique. Il est proposé de l'étendre à la rue de Meaux, dont le projet pour être naïf dans son expression, n'en n'était pas moins intéressant. Par ailleurs, certains déplorent que le projet pour la rue de Meaux soit plus haut que l'existant, dans ce carrefour où la visibilité est grande.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 septembre 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné conjointement les demandes de démolition totale de deux garages situés au 46-50, rue de la Pompe, dans le 16^e arrondissement et au 81-83, rue de Meaux, dans le 19^e arrondissement.

La Commission a jugé que si l'intérêt patrimonial de ces deux édifices ne justifiait pas nécessairement leur conservation, des études historiques, en revanche, devaient être réalisées par les maîtres d'ouvrage, afin de documenter les bâtiments dont la démolition est demandée (BMO du 8 octobre 2010).



Ci-dessus : vue intérieure du garage côté façade. On distingue les châssis de fenêtres en béton.

Ci-dessous : élévation projetée de l'immeuble neuf sur la rue de Meaux, qui sera plus élevé que le garage actuel (document Brossy & Associés).



SUIVI DE VŒU

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pét. : M. MEYER - COMPAGNIE FONCIERE DU CONFLUENT

PC 075 108 10 V 0039

Dossier déposé le 30/07/2010

« Réhabilitation de trois bâtiments de quatre à six étages sur quatre niveaux de sous-sol à usage de bureaux et de stationnement (quarante et une places au lieu de vingt et une) avec surélévation partielle d'un étage côté cour (bâtiment rue d'Astorg), construction d'un bâtiment de liaison de six étages sur quatre niveaux de sous-sol entre les bâtiments existants, ravalement des façades et remplacement des menuiseries extérieures, démolition d'un bâtiment de six étages et de planchers et murs porteurs dans l'ensemble des bâtiments. »

SHON démolie : 3.389 m² SHON créée : 3.389 m²

ST : 1091 m² Hauteur du projet : 25 m

PROTECTION. Aucune.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 1^{er} avril 2010 : la Commission du Vieux Paris « s'est élevée contre le projet de démolition totale d'un petit hôtel du Second Empire situé à l'angle de la rue Roquépine et de la rue d'Astorg, bâti en 1857-1858 pour la princesse Sapieha, appartenant à la noblesse de Pologne-Lituanie. Elle demande la conservation in situ de l'escalier construit en 1912 par l'architecte Robert Saglio. Elle recommande également la conservation des décors intérieurs ».

- Délégation permanente du 8 juillet 2010 : « La Commission du Vieux Paris (...) a réexaminé le projet de restructuration d'un ensemble de bâtiments situé au 19-23, rue d'Astorg et 8-12, rue Roquépine, dans le 8^e arrondissement.

Devant la demande de démolition de l'escalier hors-d'œuvre situé au revers du n° 12, rue Roquépine, ouvrage métallique remarquable du début du XX^e siècle, elle a renouvelé son vœu émis lors de la séance du 1^{er} avril 2010 pour sa conservation intégrale à son emplacement actuel. »

PRÉSENTATION. Ensemble immobilier composé de quatre immeubles de la seconde moitié du XIX^e siècle, aujourd'hui réunis aux mains d'un propriétaire unique qui souhaite en faire un siège social.

Tenant compte du premier vœu de la Commission du Vieux Paris, le propriétaire conserve désormais le bâtiment d'angle (seul le terrasson de la toiture serait modifié). Pour le reste, des démolitions très importantes sont projetées - notamment les revers des deux immeubles 12 et 10, rue Roquépine, entraînant la disparition du spectaculaire escalier circulaire, bâti en 1912 derrière le n° 12, contrairement au deuxième vœu de la Commission.

L'escalier serait déplacé et intégré à un corps de galeries ajouté en fond de parcelle.



Ci-contre, de haut en bas : PLU ; les quatre immeubles réunis ; l'escalier hors-d'œuvre dans la cour.

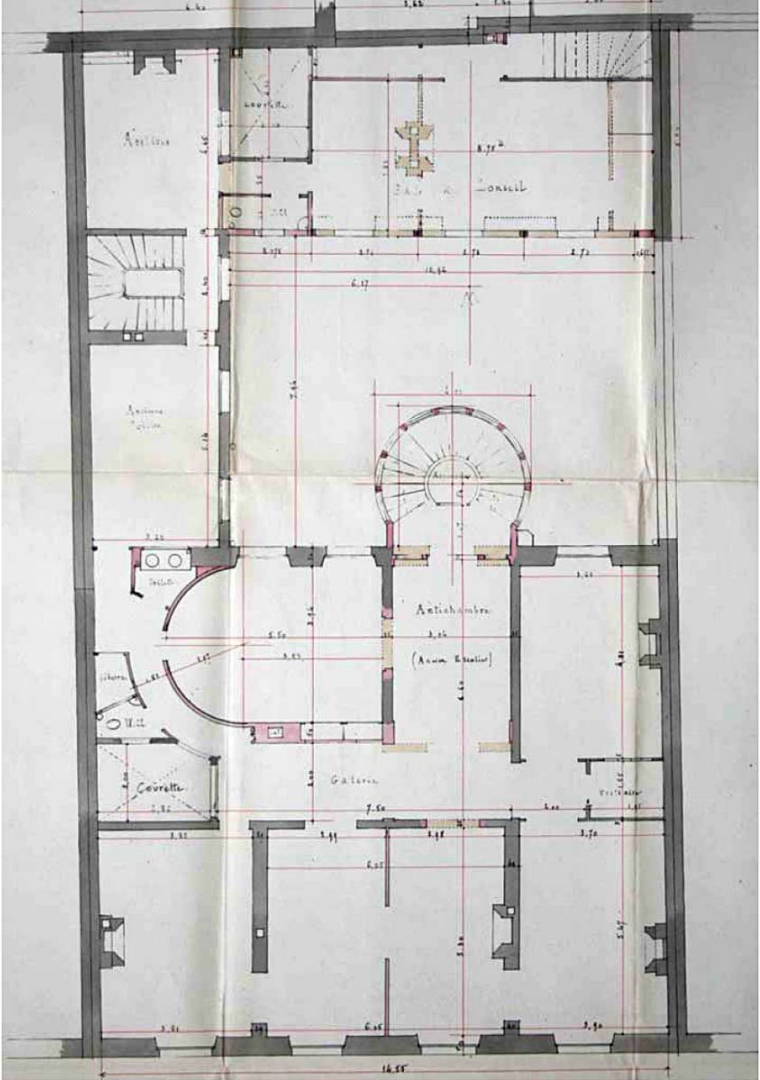
DISCUSSION. M^{me} Marie-Jeanne Dumont revient sur les importantes démolitions qui sont envisagées sur ces deux immeubles haussmanniens. Elles ont généralement été acceptées, hormis l'opération chirurgicale projetée pour l'escalier à vis, que l'architecte a d'abord pensé démolir, puis évider (pour en faire un jardin d'hiver), enfin translater de l'autre côté de la parcelle (pour en faire l'escalier de secours d'une passerelle). Cette tourelle abritait à l'origine un ascenseur dans le vide de l'escalier. L'ascenseur fut retiré dans l'après-guerre, mais non l'escalier qui fut au contraire prolongé vers le haut pour desservir un étage de surélévation (perceptible dans le dessin de façade) et doté d'un garde-corps en serrurerie. Ainsi cet élément architectural apparemment unitaire se révèle-t-il composite, mais n'en reste pas moins remarquable aux yeux des membres de la Commission qui le rapprochent notamment d'une œuvre de Hittorff, avenue Gabriel. Il est en tout cas représentatif des mutations permanentes du bâti parisien et d'un art du fondu-enchaîné, autrefois maîtrisé par les architectes, qui les rend invisibles au premier coup d'œil.

La discussion porte sur les conséquences d'une position de fermeté : la conservation in situ de cet escalier rendrait-elle vraiment le fonctionnement des bureaux impossible ? Le déplacement serait-il acceptable ? Du déplacement, on craint la logique de fragment qu'il induirait : cette tourelle, en fond de cour, serait comprise comme un vestige récupéré d'une exposition universelle. L'utilisation en bow-window, vidée de son escalier, ferait des percements obliques une incongruité architecturale. Personne ne croit vraiment à l'impossibilité d'une conservation. Après avoir envisagé plusieurs scénarios, les membres se rallient tous à une position de fermeté réitérée.

Ci-dessous : intérieur de l'escalier de 1912-1913 dont la démolition est demandée malgré le vœu de la CVP.

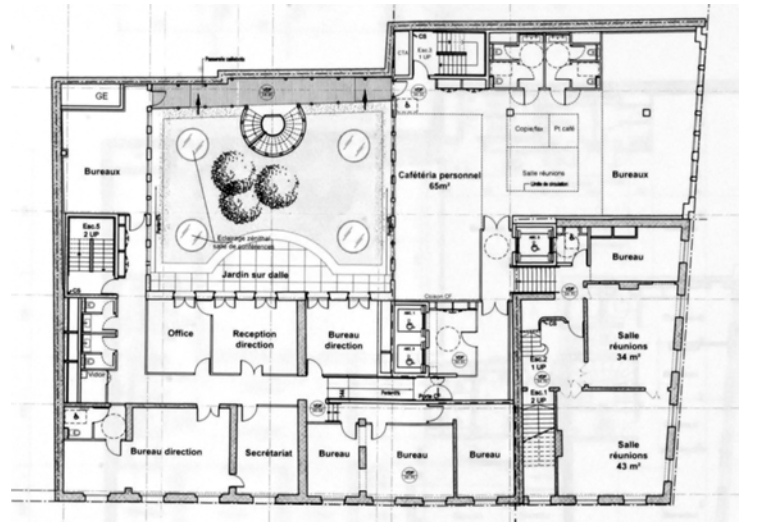


RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 septembre 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a réexaminé le projet de restructuration d'un ensemble de bâtiments situé au 19-23, rue d'Astorg et 8-12, rue Roquépine, dans le 8^e arrondissement. Elle a renouvelé le vœu adopté les 1^{er} avril et 8 juillet 2010, qui demandait notamment la conservation intégrale, à son emplacement actuel, de l'escalier hors-d'œuvre situé au revers du n°12, rue Roquépine, ouvrage métallique aussi rare que remarquable du début du XX^e siècle (BMO du 8 octobre 2010).



Ci-dessus : plan du premier étage indiquant la construction de la tourelle contenant escalier et ascenseur (Archives de Paris).

Ci-dessous : plan projeté, avec le déplacement de l'escalier en fond de parcelle (documents DTACC architecture).



SUIVI DE VŒU

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Pétitionnaire : M. VOGEL, Ludwig - S.I.E.M.P.

DP 075 115 10 V 0278

Déposé le 21/06/2010

« Ravalement des façades sur rue et jardin d'un bâtiment avec suppression d'un édicule à rez-de-chaussée.

SHON démolie : 24 m². »

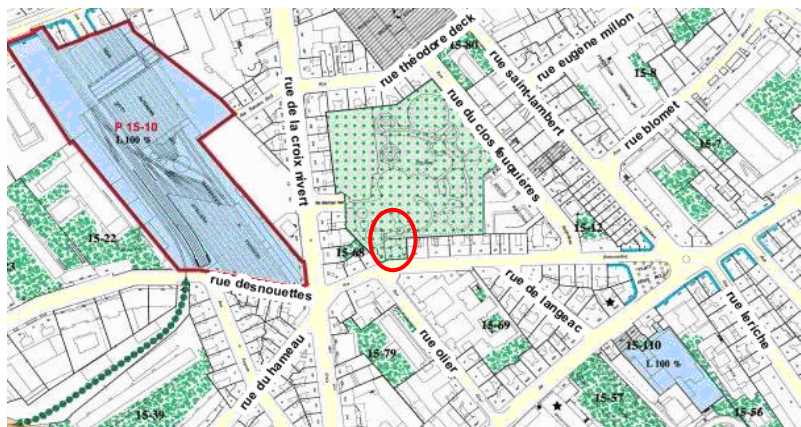
PROTECTION. Espace boisé classé.

ANTÉRIORITÉ. Séance du 17 mars 2009 : « La Délégation permanente de la Commission du Vieux Paris (...) a émis un vœu en faveur de la recherche d'une solution d'isolation plus respectueuse des façades existantes. »

PRÉSENTATION. Maison du début du siècle en pierre meulière et moellon, enduite sur l'ensemble de ses façades et dotée d'une modénature assez soignée (encadrements de fenêtres, corniches, chaînes d'angle en pierre) comme il était d'usage à l'époque. Début 2009, le projet de réhabilitation pour l'aménagement de deux logements s'accompagnait de l'isolation extérieure du bâtiment. Aujourd'hui, conformément au vœu de la Commission du Vieux Paris, il s'agit d'un simple ravalement de façade. L'isolation se fait par l'intérieur, la modénature - corniches, chaînes d'angles, encadrements de fenêtre et soubassement - sera ainsi conservée.

RÉSOLUTION. La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 septembre 2010 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a examiné le nouveau projet de réhabilitation et d'isolation d'une maison sise 30-32, rue Desnouettes, dans le 15^e arrondissement.

Prenant acte de l'évolution du projet, qui renonce à l'isolation par l'extérieur du bâtiment, au profit d'une solution par l'intérieur permettant de conserver la modénature de l'édifice, la Commission a levé le vœu du 17 mars 2009 qui demandait la recherche d'une solution d'isolation plus respectueuse des façades existantes (*BMO* du 8 octobre 2010).



Ci-dessus : PLU ; vue actuelle de la maison.

Ci-dessous, à gauche : élévation de l'état projeté ; à droite : projet de ravalement avec nettoyage, réfection des enduits et conservation de la modénature existante (documents Sébenne Verrey et associés).



38, rue Liancourt (14^e arr.)

PD 075 114 10 V 0002

Pétitionnaire : M. MICHEL, Jean-Nicolas
MAIRIE DE PARIS - DLH



39-41, rue Castagnary (15^e arr.)

PD 075 115 10 V 0001

Pétitionnaire : M. SCHNEIDER, Daniel
RIVP

Dossier déposé le 07/06/2010

« Démolition totale de deux bâtiments de un et quatre étages sur rue et cour à usage d'habitation (six logements supprimés). »



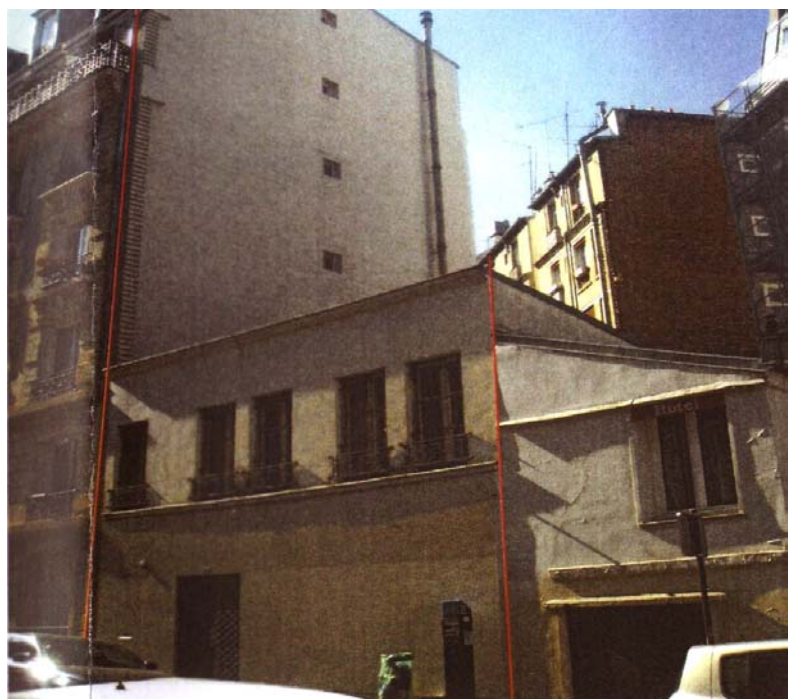
25, rue Duhesme et 149, rue Marcadet (18^e arr.)

PD 075 118 10 V 0011

Pétitionnaire : M. LEBLANC, Olivier
S.G.I.M. SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE DES IMMEUBLE
MUNICIPAUX

Dossier déposé le 10/08/2010

« Démolition d'un bâtiment de deux étages sur un niveau de sous-sol, sur rues. »



117-119-121, boulevard Macdonald et 22-24, quai de la Charente (19^e arr.)

PD 075 119 10 V 0009

Pétitionnaire : M^{me} BELIN, Marie-Anne

S.E.M.A.V.I.P.

Dossier déposé le 30/06/2010

« Démolition totale d'un bâtiment d'un étage sur un niveau de sous-sol à usage de boucherie et d'habitation. »

SHON démolie : 1.883 m². »



15, rue Léon Giraud (19^e arr.)

PC 075 119 10 V 0041

Pétitionnaire : M. MARTINEAU, Jean-Luc

STE INFIM SAS

Dossier déposé le 13/07/2010

« Construction d'un bâtiment d'habitation de six étages sur rue (quarante logements créés) avec aménagement d'espaces verts, installation de panneaux solaires, pose d'une isolation extérieure après démolition totale d'un bâtiment à usage d'artisanat et d'habitation. »

SHON à démolir : 555 m² SHON créée : 1.342 m²

ST : 406 m². »



3, cité de l'Ermitage (20^e arr.)

PC 075 120 10 V 0020

Pétitionnaire : M. FERREY, Jean-Pierre

FONCIERE MARIE INVESTISSEMENT SARL

Dossier déposé le 15/06/2010

« Construction d'une maison individuelle bioclimatique de trois étages sur un niveau de sous-sol partiel suite à la démolition totale d'un bâtiment d'un étage à usage d'habitation. »

SHON démolie : 144 m² SHON créée : 413 m²

ST : 280 m² Hauteur du projet : 12 m. »



Membres de la Commission du Vieux Paris

M^{me} Danièle Pourtaud, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Dominique Alba, M^{me} Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, M^{me} Dominique Bertinotti, M^{me} Hélène Bidard, M^{me} Elisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, M^{me} Françoise Dubost, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Solenn Guevel, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, M^{me} Hélène Macé de Lépinay, M^{me} Agnès Masson représentée par M. Thibaud Bouard, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Jacques Monthieux, M^{me} Monique Mosser, M. Christian Nicol représenté par M. Xavier Ousset, M. Thierry Paquot, M. Denis Pétel, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron, M. Michel Schulmann, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Emmanuelle Toulet représentée par M. Jean-François Dubos et M^{me} Pauline Veron.

La Commission du Vieux Paris est un comité consultatif présidé par le maire de Paris et, par délégation, par M^{me} Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du patrimoine.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M^{me} Marie-Jeanne Dumont, secrétaire générale de la Commission du Vieux Paris.

Rédaction des fiches de présentation - Compte rendu :

Marie-Jeanne Dumont
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Katya Samardzic
Edwige Lesage
Sébastien Pointout

Crédits photographiques, sauf mention contraire (tous droits réservés) :

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris